

CIMELIA

Qu

5388

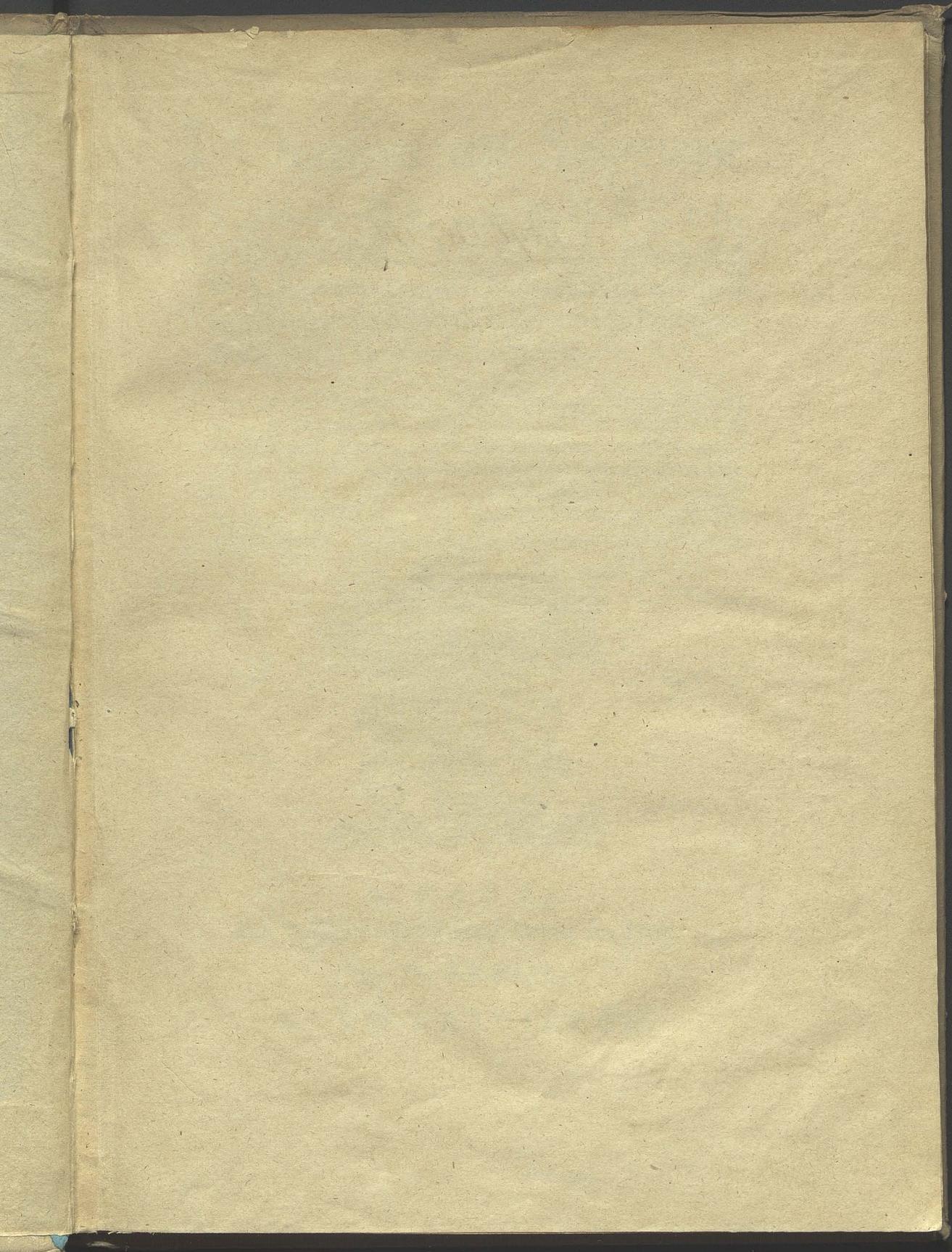
IV. d. 116.

Biblioteka Jagiellońska

stdr0015267


5388
CIMELIA

Hist. pol.



1891. IV. 142

Cim. Qu. 5388.

L'Oraison du Seigneur

JEAN DE ZAMOSCIE,
GOVERNEUR DE BELZS
& de Zamech, l'un des Ambassadeurs enuoyez
en Frâce par les Estats du Royaume de Poloigne,
& du grand Duché de Lithuanie.

Au Serenissime Roy eleu de Poloigne, HENRY, Fils & Frere des
Roys de France, Duc d'Anjou, &c. Sur la Declaration de
son Election, & pourquoy il a esté preferé aux autres Competi-
teurs. Où l'estat present d'iceluy Royaume est proposé au vray,
& ce que les Polonnois attendent de sa Majesté. Traduitte de
Latin en François par Loys Regius, suiuant le commandement
dudit Seigneur Roy, & à la requeste des Seigneurs Ambassadeurs.



A P A R I S.

Par Federic Morel Imprimeur du Roy.

M. D. LXXIIII.

AVEC PRIVILEGE.

LES NOMS DES AMBASSADEVRS ENVOYEZ
PAR LES ESTATS DV ROYAYME
de Poloigne, & du grand Duché
de Lithuanie.

Adam Corarki de Cobilino Euesque de Posnanie.

Albert de Laski Palatin de Siradie.

Iean de Tomice Castellain de Gnesne.

André Comte de Gorke, Chastellain de Medirecie, Capitaine de Gnesne, & de Valce.

Iean Herbourt de Fulstin, Chastellain de Sanoc, & Capitaine de Premissie.

Nicolas Christoffe Radiuil, Duc de Olice, & Mefnis, Marefchal de la Court du grand Duché de Lithuanie.

Iean de Zamofcie, Capitaine de Belzs & de Zamech.

Nicolas Firlei de Dambrouiza, fils du Palatin de Cracouie, Capitaine de Cazimirie.

Iean Sbourou, Capitaine de Odolanouie.

Nicolas de Tomice.

Alexandre Pronski, fils du Palatin de Kiouie.



L'ORAISON DV SEIGNEVR

JEAN DE ZAMOSCIE GOVVERNEVR
de Belz & de Zamech, l'un des Ambaf-
sadeurs enuoyez en France par les Estats du
Royaume de Poloigne, & du grand Duché
de Lithuanie.



IRE, si deputez par les Estats de
Poloigne & de Lithuanie, offrions
le Royaume à autre qu'à vous, qui
estes tres-excellent, non seulement
en noblesse & richesse, mais aussi
en prouesse & prudence: il nous
conuiendroit maintenant magni-
fier d'auantage ce present, & parler plus au long de
tout le deuoir Royal, en admonestant & exhortant
le Roy élu à aimer l'honneur, & dresser ses pensees
à entreprises dignes de ceste eminente dignité. Mais
puis qu'en l'assemblee generale conuoquee à Camon
pour elire vn nouveau Roy, Dieu a tellement con-
duit les volontez des nostres, qu'ils ont accordé en
ce qui concernoit la conseruation & dignité publi-
que, esperans toutes les difficultez & incommoditez

Oraison DV SEIGNEVR

troublans nostre estat presentement, estre en vostre regne facilement ostees, il ne nous est besoing en ce plus insister. Tels propos estoient cy deuant necessaires aux Ambassadeurs enuoyez pour querir les Roys eleuz, fils d'autres Roys ayans beaucoup auancé nostre liberté & estat, que noz ancestres vouloiēt regner sur eux. Ce qui toutefois nous succedoit tant heureusement, que par les biens-faiçts des nouveaux Princes, il estoit amplement satisfaiçt au deuoir dont vsions enuers les defunçts. Mais maintenant que cest honneur souuerain n'est par nous donné à vos deuanciers, ains à vous, apres ce iugement tant honorable qu'auons faiçt de vous, il n'y a plus occasion de vous admonester, ou exhorter. Puis donc qu'à vous & aux autres Ambassadeurs cy presens, Senateurs tres-honorables, & Seigneurs tres-nobles, il est enioinct apres qu'en Poloigne au lieu de Camon vous auez esté élu Roy par le consentement fauorable de tous, vous declarer aussi Roy par deçà en ce lieu tant venerable, & en si grande compagnie, suiuant nostre ancienne coustume. Je m'estimeray auoir deuëmēt satisfait à ceste charge, si deuāt la declaration solennelle ie vous touche en brief, premierement les causes qui nous ont meü de vous eleuer par noz suffrages à la dignité Royale: en apres, quel Royaume vous aurez: finablement, ce que les nostres ne requierent tant, qu'ils attendent & se promettent de vous. En exposant lesquels poinçts, comme il

me il conuienne parler de vous & de nous, i'vseray de telle moderation, qu'ayant esgard à vostre personne, deuant laquelle ie parle, & à nostre modestie, iesembleray parler de vous peu, pour l'importance de l'affaire: & de nous, modestement. SIRE, plusieurs moyens en nostre endroit vous pouuoient auancer à la dignité Royale, cōme la Noblesse de vostre race inferieure à nulle autre qui soit au mōde: la splēdeur du nom François, les grandes commoditez qui nous pouuoieēt aduenir par Roys de mesme sang regnans sur nous, & sur les François, establie par leur moyen entre nous & les peuples de France, voire alliance & confederation: & avec ce, les conditions tres-equitables de regner, & de maintenir & accroistre nostre droit, & l'auantage nous aduenant par les reuenus de vostre patrimoine. Encores pourroit-on estimer la seureté auoir aucunement aidé à elire Roy de celle nation, avec laquelle n'eusmes iamais en general publiquement guerres ou inimitiez, mais à peine en priué querelle aucune particuliere par si long espace de temps. Sire, tous ces poincts ne font de petite consideration: Mais si lon y prend garde de plus pres, on les trouuera aides de vostre cause, non motifs principaux. Car en premier lieu, si aucune race meritoit cest honneur souuerain, certainement il appartenoit à quelque prochaine de lignage aux Jagellons, si la disposition presente des affaires ne l'eust empesché. Car tres-volontiers nous confessons tant

ORAIŒON DV SEIGNEVR

deuoir aux Iagellons, que defaillant leur race, il en deuoit reuenir quelque fruct à leurs alliez : d'autant que par leur conseil, vigilance, loix, nous recognoiffons plusieurs parties de nostre estat tresbien fondees & establies, Nostre liberté asseuree & augmentee, la Seigneurie qu'ils auoient receuë des Roys precedés doublee par l'vnion de la Lithuanie, recouurement de Prusse, & protection de Liuonie. Vous ne trouuerez mauuais, Sire, que ie compare à la noblesse de la maison de France, celle d'Autriche, dont les Princes par la reputation de leur iuste & moderee domination, ont esté requis de plusieurs peuples, ayât desia iouy par lōgues annees de tant de Royaumes riches & puissans, mesmement de l'auguste dignité de l'Empire Romain. Ie ne parle point de Iean Duc de Moscouie, descendu d'anciēne & continuee noblesse, & touchant par affinité aux Empereurs Grecs. Laquelle splendeur il a neantmoins souillee par la rudesse de ses mœurs. Mais entant que concerne la gloire du nom Gaulois & François, nous sçauons qu'elle est maintenant, & a esté de tout temps grande, comme l'attestent non seulement voz Annales, mais aussi celles des Grecs, Romains, & de plusieurs autres, mesmement les nostres. Nous sçauons les Gaulois auoir faict anciennemēt grandes prouesses par armes, qu'ils furent plus de trois cens ans formidables aux Romains, quelquefois seigneurs du monde, & prindrēt Rome mesme, siege de l'Empire,

que

que non seulement en Europe, mais aussi outre mer, en Asie, ils subiuguerent plusieurs peuples, establirēt Royaumes. Nous estimons aussi les armes des François auoir esté n'agueres illustres, & comment maintenant l'art & discipline militaire fleurist entr'eux. Nous les sçauons auoir esté dès le commencement treslouables en toute sapsience, pieté & humanité, & auourd'huy contendre en toute sorte de lettres, & ciuilité, avec l'Italie vniue nourrice de sçauoir exquis, d'artifices, & polie courtoisie. Nous les sçauons ne ceder à autre gent quelconque en integrité, iustice, fidelité, temperance. Je me tais des autres nations, lesquelles vous estimez autant qu'ont accoustumé estimer ceux, qui se confians en leur propre vertu, ne portent enuie à celle d'autrui: Je parle seulement de celles dont les Princes ont enuoyé Ambassadeurs en nostre assemblee. Vous appelez les Germaines voz freres, vous ressemblans en toute vertu, comme fils vous estoient gemeaux, dont le nom a esté donné à ceste vertueuse & vaillante nation. Et nous louions leurs entendemens stables & solides, la constance en leurs faicts & dicts, & sincerité incorruptible, leur vaillance asseuree, & magnanimité inuincible. Nous n'estimons moins les Sueciens, venus de mesme origine que les Germaines. D'auantage nature ne nous dissuade, & verité n'empesche que desestimions noz faicts & noz mœurs, & que dedaignassions obeïr à Roy de nostre sang, attédu qu'en Poloigne, Lithua-

O R A I S O N D V S E I G N E V R

nie, Ruffie, ne defaillent personnages, lesquels iaçoit que ne soient de sang Royal, neâtmoins ont le cœur Royal, excellemment prudents, vaillans, vertueux, & bien entendus au faict de paix & de guerre. Il est apparu par P I A S T E, qui n'auoit eu iamais charge, & n'estoit de noble lignee, que constituames nostre Prince, & par ses successeurs qui ont dominé sur nous plus de cinq cens ans, & establi de mœurs & de loix nostre liberté, dignité, & Republique, laissant le Royaume ample en long & en large, & fleurissant en puissance & gloire, que nous auons depuis baillé aux Iagellons. Il est, dis-ie, apparu le sçauoir ne nous auoir defailli au gouvernement & administration du Royaume, ny le courage à le defendre & eslargir. Quant à la Lithuanie, cōme les Polonnois en eussent receu Iagellon pour Roy, apres qu'il eut en Poloigne fait cognoistre sa magnanimité & moderation, les Hongres requirent son fils Vladislas de les gouverner, luy baillans ce Royaume tres opulent. Puis les Bohemiens, & apres les Hongres, eleurent Roy autre Vladislas son arrierefils, qui laissa ces deux Royaumes à Loys son fils. Il n'est besoing que ie recite comment Christierne chassé de son estat, & Loys occis battaillant avec les Turcs, les Royaumes de Suece, Hongrie, & Boheme furent offers à Sigismond premier du nom, frere de Vladislas, & par luy de courage Royal refusez. Lesquels feirent preuue à leurs subiects de leur equité & integrité, se monstrans desireux

fireux d'honneur: & luy regna sur nous avec telle reputation & estime, qu'il a esté par le consentement de tous appellé pere des Roys. Je pourrois parler d'Olge, de Volodimir & autres, pour faire entendre que nous autres Russiens n'auons ignoré l'art de regner: mais ce n'est où tendons maintenant. Au reste n'y a doute que la France n'abonde tellement d'armes, hommes, nauires, reuenus, fructs, & variété des choses que lon en transporte ailleurs, qu'aduenant confederation avec les François par le moyen du Roy vostre frere, & de vous, & traffique constituée equitable & iuste, n'en receuions grand profit. Mais aussi aurions-nous plustost secours des Royumes tenus par ceux d'Autriche, & de Suece, à cause du voisinage, ou noz marchâds traffiquent plus aisément, & avec plus de profit, & espereroient à l'aduenir traffiquer. Et quelle rudesse ou iniustice craindrions-nous de voz Competiteurs en leur baillant noz voix & suffrages? Premierement chacun d'eux promettoit obseruer noz anciennes loix de regner, & en proposoit volontairement autres tresdignes & honorables: Puis nous exhortoit en demander telles que voudrions, suiuant le pouuoir qu'ils voyoient nous auoir esté delaisné par noz ancestres, & ne refusoient confirmer par serment les requises par nous, tant publiques que priuees. Pourquoy donc eussions nous douté de la foy des Princes naiz à saincteté & constance, & liez par serment? Et craindrions nous

O R A I S O N D V S E I G N E V R

quelque violence de l'esprit doux & posé du Roy de Suece? Et pour la pieté, grauité, continence, beneficence des Princes d'Austriche, perpetuelle, & cogneuë par longues annees des subiects de tant de nobles Royaumes, attendrions nous pariure, legereté, auarice, outrage, signamment de celuy qui n'est seulement né en celle famille, ains de son enfance tellement eleué & institué, qu'oultre les exemples de ses deuanciers, & de son bon pere, il est orné de toutes vertus conuenables à bien commander, confirmant la bonté de nature par nourriture & discipline? Il n'y auoit danger que celuy auquel baillerions ce souuerain magistrat entreprint quelque cas cõtre noz loix & coustumes, & contre la liberté de nostre gent & de nostre nom: qui par la viciscitude de fortune eust apprins obeir & commander avec raison equitable, auant qu'estre promeu en haut lieu, vsant de droit commun & mesme avec tous, auant qu'il eust corrompu par la douceur goustee de commander, le sentimēt de bien regner, & qu'il eust esprouué quelle domination est dure & tolerable aux hommes libres d'entendement, & quelle leur est agreable & plaisante. Quant aux biens & reuenus de vostre patrimoine, si nostre Roy eust tenu vers le Midy, Orient & le North, les riuës de la mer Balthique, & commandé à presque toute la mer Balthique, quelles commoditez en reuenoient en priué & en public, quels subsides & aides à noz finances? Que diray-ie
 del'ad-

de l'adionction de Moscouie, des thresors amassez par plusieurs annees, des grands reuenus, de l'estendue de la Seigneurie, diuersité des peuples, nombre des Prouinces, multitude de gens de guerre, abondance de marchandises? Neantmoins par la creation d'vn Roy commun, assemblees en vn les forces de Poloigne, Lithuanie, Moscouie, & communiquee la Seigneurie, s'eueoit & constituoit vn grand Empire, duquel la force se pouuoit opposer non seulement aux armées des Turcs, mais aussi donner esperance à toutes les nations Chrestiennes d'affoiblir & rompre l'immense puissance des Othomans, & de recouurer la louange militaire, & les pais perdus. Lesquels moyens d'augmenter nostre reuenue, quand ores d'ailleurs ne nous seroient offers, toutefois le terroir de Poloigne & Lithuanie porte tels fruiets à nostre estat, & telles commoditez d'accroistre sans outrage ses reuenus, qu'il semble auoir plus besoing de prudente administration, & d'institution, que de pecune estrangere. Nous n'eusmes iamais aucunes querelles avec les François, ny causes aussi de quereller, estans si eslongnez d'eux, ny pareillement aucunes haynes. Il y a tousiours eu bienueillance mutuelle constituee par quelque similitude de nature & de mœurs. Que s'il y auoit quelque esperâce és François, nous fauorisans par inclination naturelle, nous la deuons aussi auoir en noz amis prochains. Il conuenoit auoir esgard à la fidele amitié des Bohemiens

ORAI SON DV SEIGNEVR

establie par traictez publicques, à la cōmune origine & langue, à la memoire de Lech & Cech freres, fondateurs & Princes, l'vn de la Seigneurie de Bohême, l'autre de Poloigne. Que diray-ie des Hongres, qui ont communiqué souuent leurs fortunes avec noz dangers? Nous auons combattu pour eux, eux pour nous, & se sont tant entre-aymees ces deux nations, qu'en quelque ligue il a esté expressément porté, que les Hongres ne guerroyoiēt iamais cōtre les Polonnois, ny les Polonnois contre les Hongres, encore que leurs Roys le voulussent. Et sembloit bien que les Hongres & Bohemiens eussent iuste cause de repeter mesme honneur de nous, qu'ils nous auoient faict: & comme parauant ils auoient prins Roys de Poloigne & Lithuanie, semblablement nous receussions le frere, fils & arrierefils de ces Roys. Je ne parleray point de l'ancienne ligue de Suece, de Poloigne & Lithuanie, laquelle par alliance & affinité nouuelle de leur Roy avec le nostre, a esté continuee avec plusieurs bons & grans offices faicts & receuz de part & d'autre. Nous auons eu guerre pour la Prusse avec les Cheualliers Theutoniques croisez, & avec l'Empereur Henry cinquiesme du nom, & combattu en la campagne d'Vratislauie: Mais ces guerres ne procedoient de dissension naturelle qui soit entre ces nations, qui n'y est point, & n'estoient entreprises par le decret publique de l'Empire Germanique: ains furent esmeuës par priuez conseils pour querelles priuees

priuees. Au reste l'amitié nous est demeuree vraye & entiere avec les Allemans. Car pourquoy reciteray-ie les sainctes ligues par nous faictes & souuent renouuelles avec les Empereurs? Les pactions pleines d'amour & bons offices avec les maisons d'Autriche, Bauiere, Brandebourg, Stetin, Michelbourg, familles principales d'Allemaigne? Les alliances d'Autriche, Bauiere, Saxe, Brandebourg, Hefs, Stetin, contractees avec noz Roys, les biensfaicts communiquez avec ceux de Brandebourg & de Stetin. Combien donc, SIRE, que ne contemnions l'utilité, faueur & ornement qui nous peut aduenir de vous, & nous esiouissions voyans en vous toutes les choses que voyons és autres: Toutefois, d'autant qu'elles sont hors vous, & ne doiuent estre estimees tant vostres que fortuites, ne nous ont esmeuz de commettre à vostre seigneurie & foy, le salut de nostre Empire, & noz biens. Le grand corps de nostre Republique auoit besoing de chef, Il auoit besoing d'un homme. Vous n'ignorez, SIRE, la splendeur d'une grande & excellente vertu estre apperceuë de pais loingtain, & mieux venuë. Car comme la lueur du Soleil, si elle est regardée de pres, elle esblouist noz yeux par leur imbecillité: Ainsi les considerans l'eminente vertu de celuy qu'ils voyent continuellement, & avec lequel ils conuersent ordinairement, corrompus d'enuie, la cognoissent à peine. Et comment le Soleil à le voir de loing semble estre

O R A I S O N D V S E I G N E V R

beau, comme il est, & aymable: aussi la vertu est mieux & plus veritablemēt estimee & aymee par les estrangers, non empeschez par hayne, ou autre perturbation d'entendement. Dont il aduient que la renommee de vertu excellente, apres qu'elle a vaincu l'enuie des siens, elle passe facilement és pais lointains, & fleurist tant plus qu'elle va en auant. Au contraire la louange faulse, excitee par la flatterie des familiers, euanouist au mesme lieu où elle est excitee, comme la fumee s'esleuant vn peu par dessus le feu d'où elle sort, cesse incontinent. Comment donc vostre admirable & diuine vertu, colloquee principalement en si haut & illustre lieu, nous a elle peu estre incogneü? Nous auons tousiours estimé toutes les nations Chrestiennes, & tous peuples estre contenuz soubs vne Republique. Parquoy demourans és extremitez de Chrestienté, & assis comme en vne veille perpetuelle pour la Republique Chrestienne, Croyez-vous que noz gens dés le commencement ayent pensé seulement au present, & non à l'aduenir? Et que deslors qu'elle a commencé à decliner, esmeuz par les calamitez de leurs alliez & leurs propres dangers, ils n'ayent enquis diligemmēt quels Roys, avec quel courage & conseil commandoient aux peuples Chrestiés? quels enfans ils auoiēt? de quelle esperance? Et combien ils estoient desireux d'honneur? Qui seroit celuy d'entre eux qui sembloit pouuoir principalement releuer & redresser presentement

tement ou à l'aduenir la Republique Chrestienne affligee, & pour la plus grande part ruinee? Pensans à cecy iour & nuict, comme auoient faict noz peres & ayeulx, & cherchans diligemment puis quelques annees, nous vous trouuions entre autres eminent personnage, & excellent, creé par nature à magnanimité, prudence, & à toutes vertus. Nous auons perdu vn Roy, le dernier de la lignee Iagellõne: la cõdition de nostre estat, & de la Republique Chrestienne, l'amour enuers la patrie, nous ont retenu en cõcorde & accordans armes cõtre la force estrangere, si de quelque part eussions esté enuahis. Tellement qu'ayans la paix au dehors, & au dedans, selon la coustume ancienne, estant proposee perte de la vie & des biens avec note d'infidelité & d'infamie, pour reprimer ambition, corruption, auaricé, dissensions, nous auons eu loisir de deliberer sur la creation d'vn nouveau Roy. Personnages nobles & excellens ne defailloient, comme i'ay dit, en nostre nation, suffisans à regir & administrer le Royaume, pour leur prudence, sagesse, grauité, iustice, fortitude: Toutefois il nous conuenoit regarder & aduiser songneusemēt de pourueoir non seulement à l'estat & au temps present, mais aussi que ne semblissions auoir peu preueu l'aduenir. Parquoy n'auons voulu proposer exemple dangereux, qui ostant la moderation ciuile, & introduist cupidité de dominer, incitant à seditions & guerres intestines, & semer discorde, la-

Oraison DV SEIGNEVR

quelle nous lifons anciennemēt auoir ruiné de grans Empires, qui n'auoient peu estre deffaiçts par aucune violence estrangere, & voyons en ce temps, à nostre grand regret, auoir diminué ou destruiçt des florissans Royaumes. En essisant le Moscouite nous hazardions nostre liberté, par la ferocité qui luy est naturellemēt innée. L'administration de deux Royaumes fascheux à gouuerner, estoit difficile à Iean Roy de Suece, lassé de tant de trauaux & aduersitez, attendu que les affaires & dangers de l'vn & de l'autre ne permettoient leur Roy s'absenter. Nous estimions Ernest d'Autriche, ieune Prince de bonne nature & grande esperance, & qui pourra cy apres faire beaucoup d'auantage & d'honneur à la Chrestienté, & ainsi le desirons pour le bien commun de tous Chrestiens, mais voyons son aage n'estre encore idoine à regner. Et bien qu'elle en soit peu distante, toutefois considerans les affaires humains & leurs euemens variables & incertains en ce voisinage d'ennemis mescreans, barbares, cruels, & trespuissans, le temps brief en cela nous deuoit sembler trop long, dur & perilleux. Donques nous vous recognoissons seul destiné par la prouidence diuine à ceste charge, & à ce tēps, orné de toutes choses requises à vn souuerain & parfaict Roy, mesmemēt de vertu approuuee & celebree. La Religion est le fondement de tous Royaumes. Car le souuerain pere & facteur de nature a pour ce estably les Royaumes: & combien qu'il
n'ait

n'ait peu desparty de son pouuoir aux Roys, toutes fois il regit & maintient par sa volonté & puissance les Princes & Estats, à fin que le pur & vray seruice diuin y soit entretenu & conserué. Parquoy nous auions besoing premierement de Roy, qui par son exemple recommandast la religion aux hommes, qui iournellement seruist, venerast & priaist Dieu, obeist à sa volonté, le craignist, comme voyant tous ses faitcs & pensees, le reuerast auteur de tous biens. Nous vous scauions tres-deuotieux, & diligent obseruateur de religion: comment avec le Roy Treschrestien vostre frere, vous auez prins beaucoup de soucy & de soing, enduré plusieurs trauaux, à fin d'appaiser les differés excitez par les disputes des hommes doctes sur le fait de Dieu, & de son seruice, & d'obtenir la felicité eternelle apres nostre trespas, & que l'ancienne Religion fondee par Iesus Christ, fils & messager de Dieu, ne fust tant maintenue par force, & par armes, que par l'authorité de l'Escriture sainte, & la doctrine donnee & receüe des Apostres. Et que pouuiez mettre à effect ceste grande & memorable entreprise en paix, & sans effusion de sang, si l'insolence & ambition de quelques vns, ou quelque occulte destinee (estant Dieu offensé & courroucé) n'eust incité les partialitez aux armes ciuiles, & à guerres intestines. Il conuient que celuy auquel est commis le salut de plusieurs personnes, & le souverain maniemment d'affaires, soit aduisé en toutes ses

Oraison DV SEIGNEVR

actions, & preuoyant en ses entreprises. Nous cognoissions vostre valeur à discerner les commoditez & incommoditez, conseil à preuoir le futur, industrie à l'execution & expedition d'affaires, durant les troubles qui ont beaucoup trauaillé vostre maison, & toute la France, depuis le commencement de vostre aage, & de vos freres, iusques à maintenât. Comment à les assopir & appaiser le Roy Tres-chrestien vostre frere s'est tousiours aydé & serui de vostre industrie & conseil, se reposant sur vous de ses principaux & plus importans negoces. Tousiours en la creation des Roys a esté cherché par toutes gens vn droit equitable, en sorte que le Roy ne s'abstint seulement d'outrager, mais aussi preseruaist les foibles d'estre outragez par les plus puissans. Nous auons d'oc eu besoing de Roy iuste. Nous vous cognoissios auoir tousiours esté tresloigneux d'equité, n'auoir iamais rien fait par auarice & volonté desordonnee. Et n'est seulement necessaire au Roy d'empescher les siens d'estre outragez, ains plustost de repousser la force estrangere, signamment celuy qui regne sur gens, où par les loix il a l'intendance souueraine de la guerre. Nous auons donc besoing d'un Roy courageux, sçauant & experimenté au faict des armes. Nous ne pouuions ignorer, ce qu'à peine autres gens par le monde ignorent, comment en la guerre ciuile de France, grande & dangereuse, auez esté en vostre premiere ieunesse chef de l'armee du Roy vostre frere,

Roy de
Poloigne
Intendant
souuerain
de la guer
re.

frere, & qu'en l'aage, où il aduiet aux autres veoir à peine les osts, auez cōbattu à enseignes desployees, & vaincu les ennemis. Comment iusques à present, en conduisant la charge militaire, n'auetz succombé à dangers ou trauaux quelcōques, que iamais l'amenité ou plaisir, ny le repos, la faim & soif, ne vous ont destourné de la deliberation, expedition & execution de voz entreprises. Rien n'estre suruenu que ne feissiez vous-mesmes, ou preucissiez par vigilance, ayant par vostre industrie, principalement maintenu le tres-ancien Royaume de France avec les vies & biens des subiects. Entre les peuples libres, les Roys sont instituez pour leur vtilité. Parquoy le Roy doit en public & en priué pouruoir à leurs cōmoditez & auantages, ne commettant aucune insolence, cholere ou aigreur, cōtre aucun d'eux. Il nous falloit donc vn Roy ayment la Republique, bien-faisant & clement. Nous entendions qu'aimiez singulierement vostre patrie, estiez liberal enuers les vostres, doux & gracieux: estimant vos biens n'estre tant vostres, que de la Republique, & de ceux qui vous ont assisté en vos affaires & dangers. Comment vous estes tousiours monstré affable à tous, auez retenu la cholere troublant la raison, & désiré non punir ceux qui auoient porté les armes contre leur Roy, ains les reconcilier à luy & à la patrie, n'estimant aucun d'eux ennemy, sil n'estoit armé en bataille contraire. Que diray-ie de vostre grande foy, constance, continen-

ORAI SON DV SEIGNEVR

ce, & autres vertus que vous auez toutes entierement comprises? A cause desquelles, SIRE, non par la faueur des Seigneurs passans, ou par le grand credit de quelques vns, qui pouuoit peu enuers telle multitude, liberté & integrité de ceux qui auoient à donner leurs suffrages, ains par le commun consentement de tous les peuples & Prouinces, esquelles nostre Roy-aume est party, & par la voix de tous hommes auez esté eleu Roy. La longueur & difficulté du chemin proposee, ny les propos femez par quelques vns, pour vous rendre odieux, ne nous ont empeschez. Nous n'auõs refusé aucun labeur tant grãd qu'il fust pour l'amour de vous, estimans qu'il ne se trouueroit passage fermé à si grãd personnage, & iugeans l'enuie procedant de vertu estre gloire, non enuie. Je ne parleray plus de vous, estant contrainct par vostre presence mettre fin à ce propos.

*L'estat
present du
Royaume
de polo-
igne, &
le pou-
voir du
Roy en
iceluy.*

I'AY exposé les raisons pour lesquelles les Estats de Poloigne & Lithuanie ont estimé leur souuerain Empire vous deuoir estre enuoyé: Dorenaunt ie declareray quel est ce Royaume, qui vous est deferé. Or ne vous deduiray-ie l'estendue au long & au large de Poloigne & Lithuanie, ny raconteray les pais & peuples associez en communion de droit & de Re-publique, ny les Royaumes parauãt nobles, reduicts en forme de Prouinces, puis incorporez à nostre estat. Je ne reciteray les raisons de noz reuenus, ny la varieté des fruiçts, ny la fertilité merueilleuse du terroir,

terroir, ny l'abondance de bleds, ny la bonté du pasturage. Je ne parleray du domaine public, ny des contributions qui se leuent sur les villes, & sur les champs. Je ne parleray des traictes & peages des marchandises, dont la plus part ne sert tant au luxe qu'à l'vsage necessaire de la vie, & dont les pais voisins ne se peuuent passer. Je ne mesureray la longueur du riuage de la mer Balthique que possedons depuis la Pomeranie Stetine iusques en Suece & Moscouie. Je n'estimeray les opportunitéz des riuieres, & moyens d'establir nouueaux ports & marchez, non les commoditez des anciens, non les mines de fer, plomb, estain, sel, tel qu'il s'en trouue à peine ailleurs. Toutes lesquelles choses sont profitables, & par diligence & soing se peuuent rendre meilleures. Car estans constituez entre les plus grands Empires du monde, & entre nations tres-belliqueuses, nous n'auons encores si soigneusement accômodé ces moyes que par bon mesnage ne puissent estre meliores. Mais ie me tairay de ces choses. Car nous ne sommes tels, qu'il nous desplaise veoir les reuenus de nostre Roy en ceste abondance de toutes choses, ne respondre en nombre de finances aux reuenus des autres Roys, qui se pensent tresriches & heureux à compter leur argent, & trouuent moins heureux & riches à le despendre. Et n'estimôs ceste recommandation de nostre royaume valoir tant enuers vous, qui estes né à louange, que celle là, qu'il ne vous pou-

ORAIŒON DV SEIGNEVR

uoit eschoir autre Royaume plus cōuenable à vostre
excellente vertu, ne pais plus apte & desirable à faire
paroistre la lumiere d'esprit & entendement. Je sçay
les Roys estans ministres en terre de la diuine puis-
sance, pour soustenir le fais de ceste grande charge
deuoir estre suffisamment fournis de tous les moyēs
necessaires au maniemēt des grāds affaires, & auoir
toutes vertus en leur esprit, surpassans les autres par
icelles. Mais les plus recommandables & eminentes
apres la Religion enuers Dieu, duquel procede tout
ce qui est droiturier & louable, sont celles-cy, Ma-
gnanimité, Liberalité de nature, Munificence, & Sa-
pience moderatrice de toutes actions. Car attendu
que la puissance est aucunement communiquee par
Dieu aux Roys, ainsi que la MaieŒté & puissance de
la diuine nature est par les mortels en luy apperceuë
& veuë, entant que gournāt & distribuāt tout tres-
sagemēt par l'intelligence & raison, il profite & pour-
uoit principalement à la vie des hommes, & en l'ad-
ministration des choses humaines & de tout le mon-
de, il monstre la puissance de sa diuinité. Ainsi louōs
nous à pleine bouche es Roys courage de haute en-
treprise, & sans peur, aymons le desir de profiter
aux hommes, & leur bonté, reuerons la profondeur
de leur intelligence & cōseil. Ces choses estans ainsi,
ie dis que ne pouuiez obtenir Royaume plus conue-
nable pour monstre & exercer ces vertus entiere-
ment Royales. Premierement, entant que concer-
ne la

ne la vigueur de vostre magnanime & esleué courage, & l'exercice de l'honneur militaire, vous n'aurez faite en nostre endroict de guerres iustes & religieuses. Vous avez commandé ces ans passez aux armées de France, & réporté illustres victoires : mais ces guerres, encore qu'elles fussent necessaires, toutefois entant qu'on combattoit avec ceux qui attouchoient prochainement par communion d'origine, de sang & de tout droit diuin & humain, elles ont esté à l'une & à l'autre partie malheureuses & pitoyables. Du costé de la Chrestienté nous auons prochaine & contiguë vne partie de l'Empire Germanique, & du Royaume de Boheme : nous touchons aussi par l'extremité de Liuonie les frontieres de Suece, par où elle borne l'emboucheure de la riuere de Narue, estans au reste separez d'icelle par mer. D'auantage la Hongrie & Transsylvanie nous sont iointes, où noz amis & alliez tenoiēt vn Royaume tresflorissant, qui a esté fort affligé par les armes des Turcs, & subiugué pour la plus grande partie. Puis suiuet les Moldaues subiects & tributaires des Turcs, & le pais de Bialogrod, iadis partie de l'estat du Moldaue, maintenant Sanjacat des Turcs. Plus outre les spacieuses & immenses Seigneuries des Tartares & Moscouites. Parquoy outre noz anciens alliez, avec lesquels nous desirons & nous promettons perpetuelle amitié, vous aurez assez d'ennemis pleins de desloyauté, superstition, infidelité, priez pieça non

ORAI SON DV SEIGNEVR

seulemēt de toute cōmunion d'humanité, mais aussi de religion: contre lesquels pourrez guerroyer avec la faueur de tous hommes fideles, & des Saints celestes, prenant vengeance d'eux pour les dommages qu'ils ont faitz à la Chrestienté, deliurant plusieurs milliers de Chrestiens, villes, peuples, Prouinces, Royaumes, & les tirant de seruitude en liberté. Les causes de guerroyer ne vous defaudront, eux estans de telle condition qu'ils ont accoustumé chercher les causes des guerres, garder & rompre la foy & serment selon l'exigence des affaires. Que diray-ie de la puissance de Poloigne & Lithuanie? ô que noz predecesseurs ont esté sages lesquels ont voulu la richesse de leurs Roys consister, principalement és hommes & és armes, & és reuenus priuez des gendarmes! Et comme l'exercice militaire soit à tous estats vtile & louable, mesmement au nostre qui a des le commencement tousiours esté voisin des ennemis communs de la Chrestienté: ils ont ordonné les principaux hommes de nostre Republique; à sçauoir les Nobles pour la guerre, & n'ont permis aucun estre receu entre eux, qui parauant n'eust fait en guerre quelque vaillance. Parquoy en la Poloigne & Lithuanie, tous Nobles sont appellez tels qu'ils sont, gendarmes. La Noblesse par noz loix & coustumes est la semence & source du Senat, des Prelats, Magistrats, Iuges. Les Nobles avec le Senat, & les deutez de quelques citez élisent le Roy. Les enuoyez par eux approuuent les loix

*Noblesse
de Poloigne.*

loix. Ils sont tousiours honorez, leurs villes, terres, possessions sont de long temps affrâchies, sans auoir esgard aux finances publiques, & leurs franchises augmentees de Roy en Roy, l'vn à l'imitation de l'autre. Par lesquelles ordonnances de noz deuanciers il est aduenu, que noz ennemis fort pecunieux, menans contre nous bandes innumerables de gens d'armes choisis & leuez à grand pris d'or, souuent leur premiere impetuosité passée ou euitee, commenceât à leur defaillir argent, les auons vaincus sans effusion de sang, & sans peine. Car quâd le Roy de Poloigne repousse la guerre qui luy est faicte, & defend ses frontieres, il peut sans frais leuer iusques à cent mille combattans. Et si de luy mesme il veut se rendre celebre par armes, estimans ses gens l'esperance d'illustrer leur nom, & de laisser memoire d'eux à la posterité, & faire seruice au Roy & à la Republique, plus que la solde & gages, avec peu d'entretien il assemblera grande armée. De quels hommes? premiere-ment des siens non estrangiers, & des siens tels qui sont la fleur de la Republique, l'ornement du pais, sçachans combattre non seulement pour repousser les inuasions estrangieres, mais aussi pour leurs foiers, femmes, enfans, pour les armoiries de leurs ancestres, & pour toutes leurs prerogatiues honorables, qu'ils ne peuuent laisser perdre qu'avec la perte de leur reputation. Car ceux-la sont notez d'infamie qui se trouuent lasches au combat, ou qui demeurēt

ORAI SON DV SEIGNEVR

honteusement à leurs maisons, reputez, selon la coutume ancienne, indignes des emolumens & honneurs de la Republique, de l'habitation de leur pais, de toute conuersation & compagnie, voire par leurs plus proches parens, par leurs femmes & enfans, & finalement appelez en iugement pour garde, pour prison, & pour les fers leur est proposee la crainte de deshonneur, & la mort, estimee plus supportable que l'ignominie & turpitude. De maniere que lon a veu souuent noz armees esbranlees, auoir esté arrestees à la grand' merueille des ennemis, par la seule memoire du deuoir & honnesteté: & n'auoir surmonté seulement autres plus-grandes forces, mais aussi l'aspreté des lieux, voire l'iniquité mesme de fortune, s'attribuēt beaucoup és batailles. Noz peres & deuanciers ont monstré en plusieurs endroits, signamment au village de Gruncuald, la cheualerie armee des Reistres, & les esquadrōs fermes & stables des Lansquenets pouuoir estre vaincus. Ils ont monstré la cheualerie Turquoyse legere, & l'obstination des Ianizaires n'estre inuincible, premierement à l'entree de Macedoine, & en plusieurs autres lieux: & dernièrement en la ville de Rohatin, au regne de Sigismond premier. Ils ont monstré en plusieurs batailles n'estre moins vertueux que les Hongres & Bohemiens. Les Moscouites & Tartares, combien que soient nez aux armes, & ne puissent demeurer en repos, nous ont tousiours appresté matiere de gloire.

Nostre

Nostre dernier Roy a esté de tres-bon entendement & aduisé, amateur & bien-faicteur insigne de la patrie, mais plus addonné à la paix qu'à la guerre. Parquoy semble que n'estans offerres occasions de monstrier la vertu, ou que perdues par sa tardiueté naturelle, n'ayons respondu à la splendeur & grandeur des gestes de noz ancestres: neantmoins le naturel desir du deuoir & honneur, & vaillance de courage, duroit & dure en eux. Car leur estant donné moyen de cōbattre par le Roy, iacoit que fussent moindres en nombre, iamais ils ne retournerent de la bataille qu'à leur aduantage, & plusieurs ennuyez de la paix domestique, ont cherché dehors occasion de guerroyer, & d'acquérir reputation. Quels furent les courages des gensdarmes Polonnois & Lithuaniens? quel ardeur? quel mespris des coups & de la mort en la bataille, memorable à iamais, de Neue, avec les Moscouites, & en celle de la riuere d'Vle avec eux-mesmes, & en la rencontre pres le village de Morim avec les bandes d'Erry lors Roy de Suece? Quelle alacrité? quelles volonteiz? quels sens és assaults premierement de Taure en Liuonie? puis d'Isborc en Moscouie, & Vle és frontieres de Lithuanie, ou Iean Duc de Moscouie auoit basti vne forteresse? Avec quel desir & impetuosité ont ils souuent pris volontairement les armes pour repousser les Tartares venans courir en nostre pais, ou se venger d'eux? Quoy l'an precedent comme les nostres en petit nombre

ORAIŒON DV SEIGNEVR

remenoient le Bogdan en Moldaue, qui feŒoit re-
 uoltee cōtre luy pendant qu'il eŒtoit en RuŒŒie, quel-
 le reŒiŒtance feirent-ils à la puiffance des Turcs &
 Moldaues? quelle tuerie en l'oŒt des ennemis? Ce fe-
 roit choŒe infinie de raconter tous les vaillans actes
 que nos genŒd'armes ont faiçt parauant, par leŒquels
 il appert la vertu des anceŒtres n'eŒtre eŒteincte eŒs Po-
 lonois & Lithuaniens. Vous auez donc, SIRE, re-
 couuré ces genŒd'armes, ces bandes & ces occasions
 de guerroyer. Outreplus vous auez multitude de
 cheuaux bons à la guerre, facilité de viures, abon-
 dance de bois pour faire nauires, & toutes commo-
 ditez à drefŒer & entretenir armées par terre & par
 mer. Oū pourriez-vous recouurer meilleurs moyés,
 & plus Œeurs d'exercer voŒtre humanité & magnani-
 mité, qu'enuers ceux qui Œçauét bien faire Œans y eŒtre
 contrainçts par le mal, & qui par ardeur naturelle
 Œont pouŒŒez à hōneŒteté, leŒquels encore que Œoient
 libres, & ne puiffent endurer Œeruitude, eŒtiment
 neantmoins le nom Royal, grand & Œainçt. Qui Œont
 chez eux louez de douceur & facilité, & dehors
 d'hospitalité, eŒquels ne Œe trouue point de diŒŒimu-
 lation & ŒaintiŒe. Qui Œçauent la riçheŒŒe, puiffance,
 honneur, eŒtre inŒtrumens pour entretenir les loix
 & police ancienne, conŒeruer & augmenter l'eŒtat,
 Œeruir les Roys: non d'arrogance, insolence, opinia-
 Œteté. Qui ont touŒiours Œainçtement & religieufe-
 ment gardé la foy donnee aux Roys, monŒré amour

non

non seulement enuers les Roys mesmes, mais aussi enuers leurs enfans, pouruoyans songneusement à leurs commoditez & honneurs. C'est vn signe euident de la bonté & moderatiō des nostres. Qui apres la mort du Roy, taisans les loix, suspendue l'authorité des Magistrats, cessans les iurisdiccions, n'est apparu seulement aucun trouble en l'estat (qui sembloit tres-difficile en l'ambition & auarice de ce siecle) mais aussi toutes inimitiez entreprises pour querelles priuees ont esté remises à la Republique. La iustice n'a esté delaissee à faire, mais peines plus grieues, & supplices plus atroces ont esté constituez contre ceux qui feroient violences: paix a esté asseuree au pais, & la voye fermee aux moyens iniques de briguer & aspirer à la Royauté. Et n'est moins euident, qu'en telle dignité & noblesse de Seigneurs ne fust trouué aucun qui pretendist plustost au gouuernement, qu'à viure esgallement avec les autres. Par où pouuez aussi facilement cognoistre ne se trouuer gens ou personnes, ausquelles les Roys puissent mieux employer leurs bien-faits, qui les honnorent viuans avec tout deuoir, & ont la memoire des decedez en reuerence & gratitude singuliere. Où sont les Roys qui ayent si grands & tels moyēs de bien faire & donner, que les nostres? & qui iamais ne peuuent estre espuisez, iacoit quē ne cessent iournellement de despartir beaucoup aux leurs? Entre les autres louables coustumes diuinement introduictes, celle sem-

ORAIŒON DV SEIGNEVR

ble auoir beaucoup accru nostre Republique & sa renommee, que d s le commencement elle a est e fondee & establie par noz deuanciers,  n sorte que les biens & honneurs d'icelle ne fussent tant preparez   la posterit , qu'  la posterit  vertueuse. Ay s donc ainsi diuis  les biens du Royaume, que les vns fussent priuez, les autres publiques, ils attribuerent partie des publiques au Roy &   la Republique, laissant l'autre plus grande pour exciter & orner l'industrie des personnes, qu'ils ont affectee aux honneurs & Magistrats, & voulu que comme la dignit  Royale n'est propre d'aucune famille, ils n'appartinssent aussi   quelque petit nombre de familles, ains   tous nobles, qui par entendement & vertu pouuoient bien meriter de la Republique. Il seroit long   reciter toutes les commoditez & honneurs, toutes les Eueschez, & prelatures, tous les Palatinats, toutes les Chastellenies & Capitainies, les offices du Royaume & de la Court, les dignitez de chacun Palatinat & Prouince. Comme donc plusieurs chacun iour par vertu seule montent de bas lieu aux plus haults degrez de l'estat, & paruiennent   grans biens, il adui t qu'estans les loyers proposez tant & tels, ne defaillent iamais personnages prud ts & aymans leur patrie, qui hazardent volontiers eux & leurs vies pour l'estat & dignit  de la Republique & amplitude du Royaume. Et pourtant que le Roy par noz loix & coustumes est estimateur & c seur de la vertu & merites de

Le Roy
estima-

rites de chacun enuers la patrie, dispensateur des loyers susdicts qui sont innumerables, ne luy defaut iamais qu'il ait à donner par chacun iour. Vous avez aussi recouuré matiere digne & conuenante à vostre excellent entendement, & prudence singuliere, que vous traictez, & en laquelle versez ordinairement. Que facilement entendez estre telle en Royaume de si grand longueur & largeur, varieté de personnes & de nations, dont il est constitué, qu'oultre la communion de la Republique ont peu de similitude entre elles, vsantes de diuerses langues, regies par différentes loix & mœurs, contigu & prochain à tant de gens, pour la plus part tres-feroces. Je confesse bien nostre Republique auoir esté establie & dressée par noz ancestres de telle maniere, qu'ils ont proposé plusieurs aides aux Rois pour supporter le faix des affaires de celle charge. Car se trouuans en Poloigne deux sortes d'hommes, les vns Plebeiens, les autres Nobles, comme ils eussent ordonné les Plebeiens s'adonner au labour, pasturages, & tout exercice rustique, aux mestiers & à la marchandise, & pour y vacquer les eussent exemptez de la militie, puis touchant le droit priué, permis aux habitans des villes vsfer de quelques loix dont vsent les peuples de Germanie, avec lesquels ils ont grand commerce. Et destiné les nobles à la militie, & au maniement de la Republique, il fut necessaire en telle multitude de nobles, & en leurs habitatiōs eslongnees & distantes

teur & remunera-
teur de la
vertu &
merites.

Nobles
& ple-
beiens.

O R A I S O N D V S E I G N E V R

*Palati-
nats.* les vnes des autres, partir le premier Royaume, puis
*Assem-
bles par-
ticulieres
des estats.* toutes les Seigneuries y adioustees, & acquises par
*Assem-
blee gene-
rale des
estats.
Le Senat.* armes, en Palatinats & destroicts, pour pouruoir aux
Le Roy. affaires de paix & de guerre. Donques lon milite par
les Palatinats & en chacun Palatinat, y a Iurisdiction
ordonnees pour rendre droict, ayant chacune Pro-
uince ses Conseils, Magistrats, & quelque forme de
Republique. S'il faut statuer quelque cas nouveau
au fait de la Republique, ou de la guerre, le Roy ab-
sent le fait scauoir en ces Conseils par lettres, & par
messagers. De là les deputez avec pouuoirs viennent
au conseil grand & commun de toute la Poloigne &
Lithuanie, approuuans ou repprouuans les Loix pro-
posees par les Roys. D'auantage est ioinct au Roy le
Conseil perpetuel du Senat, lequel est composé des
Euesques, Palatins, Chastellains, c'est à dire, des plus
apparens personages du pais, entre lesquels sont di-
stribuees les Prouinces du Royaume & principales
charges de la Republique, pour estre regies & con-
duictes par leur sagesse & auctorité. Le Roy prend
l'aduis de ce Senat, quand il faut ordonner quelque
cas aux nobles, ou l'auancer hastiuement selon l'oc-
currence des temps & negoces. Il iuge avec luy des
crimes publiques, & a iugé iusques icy toutes les
controuerses priues, qui par appel estoient deu-
lues à sa maiesté. Comme donc nostre Roy doiue
reigler toutes choses selon les loix, & conduire tou-
tes ses actions en la Republique par l'auctorité des
Senateurs:

Senateurs : l'administration du Royaume luy en demeure beaucoup plus facile & aisee. Or comme il soit besoing à l'vn & à l'autre estat auoir conducteur & modérateur du souuerain conseil, necessairement celuy-la doit estre de grand entendement & bien aduisé, sçauoir toutes loix & coustumes, le droict de chacun peuple obeissant à la couronne, ses conditions & mœurs, estre versé és traictez publiques, entendre les exemples des anciens. Et comme celle cognoissance soit variable & muable, ce n'est moindre prudence cognoistre les entendemens de chaque personne, pour discerner ceux qu'il conuient employer aux seruices necessaires, élire au Senat, donner les benefices, honneurs, charges, magistrats. En quoy il s'agist premierement de la reputation du Roy, puis du salut de l'estat: que le Roy appelle fideles & sçauans Conseillers, coadiuteurs és affaires publiques, & ministres du Royaume. Or ayant senti nostre Republique les incommoditez de la dissension en la religiõ ainsi que les autres Prouinces Chrestiennes, esquelles celle diuersité d'opinions de Dieu & de son seruice est paruenue: il est besoing de grand iugement & de grand conseil, pour pouruoir qu'il n'aduienne aucune violence, & que lon ne tombe en discorde & guerre ciuile, qui a n'agueres apporté beaucoup de dommage aux autres Royaumes, & ruinerait le nostre voisin des Barbares, espians attentiuement toute occasion de le destruire. Dauantage

L'office
du Roy
en Poloi-
gne.

Sectes &
partiali-
rez pour
la religiõ.

ORAI SON DV SEIGNEVR

se desirent en nostre estat plusieurs choses non encores commencees, plusieurs corrompues (ainsi que les affaires humains sont fresles & inconstans) lesquelles par raison & conseil doiuent estre reformees, ordonnez les iugemens, & les autres seuretez de l'Empire restituees, ou de nouveau establies. La viuacite de vostre entendement, & vostre diligence feront occupees à entendre & executer tous ces negoces. Par lesquelles louanges tres-vrayes, i'estime nostre Royaume, ou plustost desia le vostre, estre assez recõmande à vous, Prince ne en maison Royale, & ornẽ de vertus Royales.

*Requẽte
de la Po-
loigne à
son nou-
ueau Roy*

M A I S ce que nostre patrie attend & se promet de vous, souffrez ie vous supplie l'entendre d'elle par son propos, laquelle estimez vous aduertir, & qu'elle vous parle ainsi: S I R E, vous sentez la charge de la dignite Royale estre grande, iaçoit qu'elle escheust par succession, & par les merites des ancestres: mais encore plus grande, & plus puissante, quand elle est deferee par le iugement de ceux qui doiuent obeir. Parquoy ainsi qu'il vous est plus honorable receuoir vn Royaume, non acquis des le berceau, ains donne en pleine cãpaigne par suffrages de gens libres d'entendemens, & ne vous estans aucunement obligez: Vous deuez tant plus veiller & trauailler à faire paroistre à ceux qui vous ont eleu, qu'ils n'ont erre en iugement. Vous auez faict de grandes choses, mais celle charge vous est maintenant offerte, en laquelle
en deuez

en deuez faire de plus grandes, & à moy & à la Republique Chrestienne. Vous auez excité vne attente merueilleuse de vous en toutes terres & nations. Les fauorifans vostre honneur deuinēt, que ne restituez seulement aux miens la louange militaire ancantie par le vice du temps precedent, & vengez les outrages à moy faiçts par les Barbares, mais aussi releuez & redressez la Republique Chrestienne affligee: Vos enuieux ne souhaitent rien plus, que cessez de seruir à la louange & gloire. La France vous est chere, qui vous a engendré & nourri: La France aussi par plusieurs causes vous est obligee, & à vostre race, laquelle a esté souuent par vous aidee & defendue en ses affaires, & continuellement par grand soing cultiuee, & ornee. N'estant prouoquee par aucuns vos merites ou des vostres, ie vous ay eleué au souuerain honneur. Comme donc par l'aduis des sages hommes lon doiue plus aymer la patrie qui a receu, que celle qui a engendré: i'ay confiance que vous seray treschere, vous ayant volontairement appellé, & orné de la dignité Royale. Quand serez chez moy, ie penseray m'estre rendues toutes les excellēces qui reluisoient és Roys precedens. Le haut courage, force & honneur de Boleslas, constance és aduersitez de Vladislas Locticon, moderation és prosperitez d'Vladislas Iagellon, magnificence & iustice de Cazimir le grand, grauité & sagesse de Sigismond, lenité & douceur d'Auguste. Si donc vous me prenez en

ORAI SON DV SEIGNEVR

amitié, ie les regretteray plus aisément. Vous auez monstté telle la bonté de vostre naturel, que par l'induction de luy seul, quand ores il ne seroit astrainct par la reueréce du serment qu'auetz donné à mes Ambassadeurs, i'espere que n'accomplirez seulement les choses promises, mais les augmenterez, & employerez toute diligence, soing & conseil à mon profit & honneur. Me confiant en ceste esperance, ie vous baille & recommande la republique, biens, fortunes, droictz & liberté des miens. La liberté (dis-ie) des miens, qu'ils ont plus chere que la vie, ie vous baille & recommande, m'assurant que n'en ferez moins soigneux que de la vostre. De laquelle esperance, si ie dechoy, que Dieu ne permette, ô que ie seray non seulement miserable, mais aussi sotté, pour me trouuer exposée, non tant à la pitié que reproche de plusieurs que ie vous ay postposez. Si ie iouy des choses attendues de vous, ie ne seray seulement heureuse, mais vous aussi heureux, qui perceurez avec le grand amour des vostres, le contentement procedant des beaux faictz, ioint à l'esperance certaine de memoire immortelle, & par la lignee & posterité duquel, non seulement les miens, mais aussi les subiects d'autres Empires requerront estre dominez. Voyla que la patrie vous demande.

*Priere des
Ambassa
deurs, &
declara-*

MAIS nous prions & inuoquons DIEV fondateur de tous Royaumes, conseruateur & president souuerain, qui par sa diuinité regit les entendemens
de tous

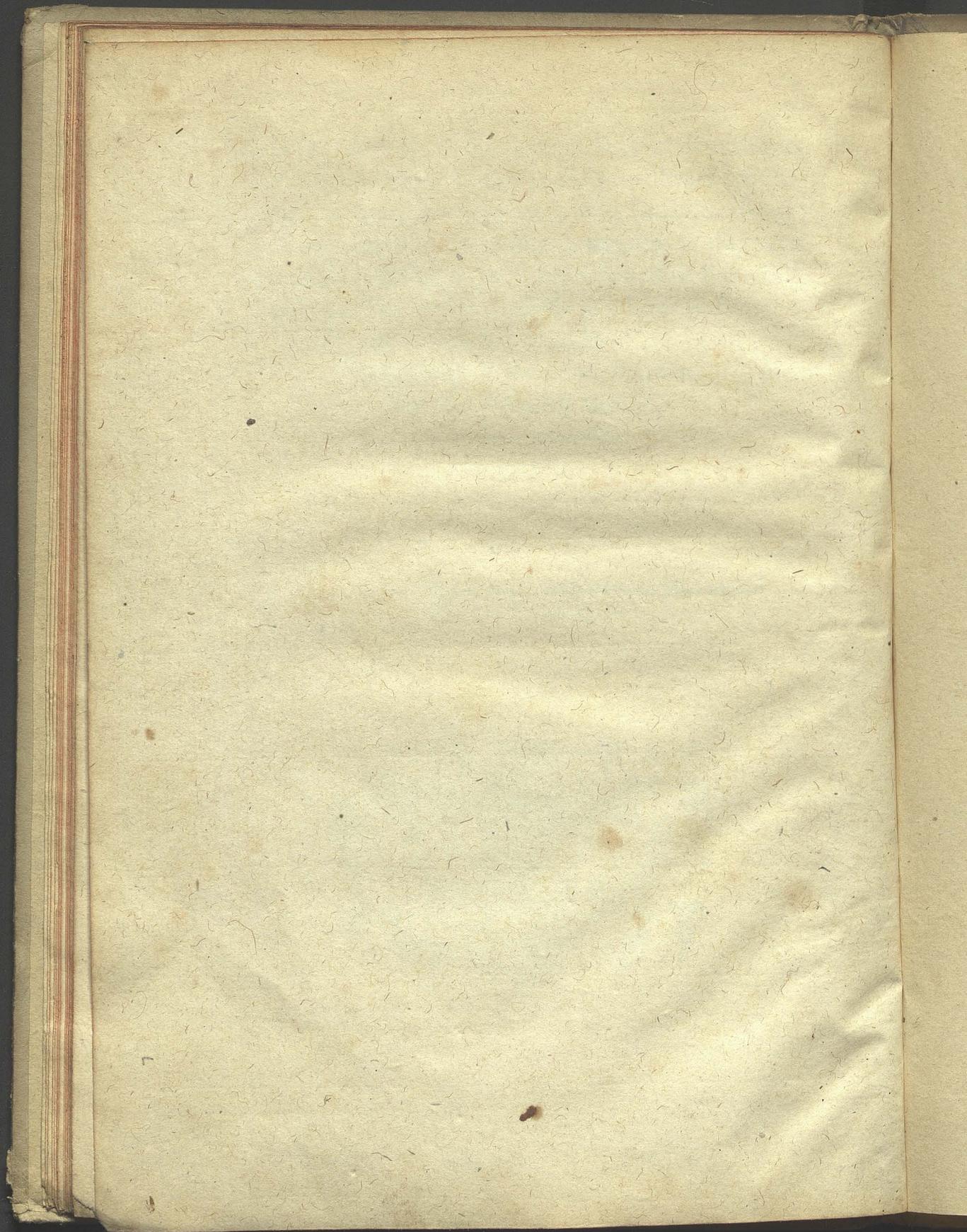
de tous Roys, que comme il a inspiré les nostres pour vous creer, tous d'vn commun accord, Roy, que pareillement il dresse tous vos conseils & actions à la louange de son nom, au salut & commodité nostre, conferue & maintenance vous, & nostre Royaume, qu'il a voulu estre iusques icy tres-beau & tres-florissant. Parquoy executant le mandement qui nous est donné, apres que le Senat, Nobles, & Citez ayans droict d'elire, vous ont suiuant les loix & coustumes anciénes élu Roy des peuples de Poloigne, Lithuanie, Russie, Prussie, Masouie, Samogitie, Kiouie, Volinie, Podlachie, Liuonie, Nous vous declarons pareillement icy Roy de tous ces peuples (ce que desirós bien & heureusemēt succeder à vostre Magistrat, & à nous, & à nostre Republique) & vous rendons l'acte publicque de vostre election: & selon la coustume ancienne signifiós le iour de vostre sacre & couronnement assigné en l'assemblee publicque au xv d'Octobre; & prions tresinstamment que vous acheminez en Poloigne au plustost que pourrez. Lon voit par la disposition des affaires quels orages & tempestes menassent nostre Royaume, qui peuuent estre destournees par vostre seule arriuce. Je perçoy desia en ma pensée l'honneur de ce iour, & esiouissance des nostres quand ils vous verront vestu des habits Royaux au throne Royal, comme quelque homme diuin descendu du Ciel. Ne defaillez, Roy tres-puissant, à vostre Royaume tres-amoureux &

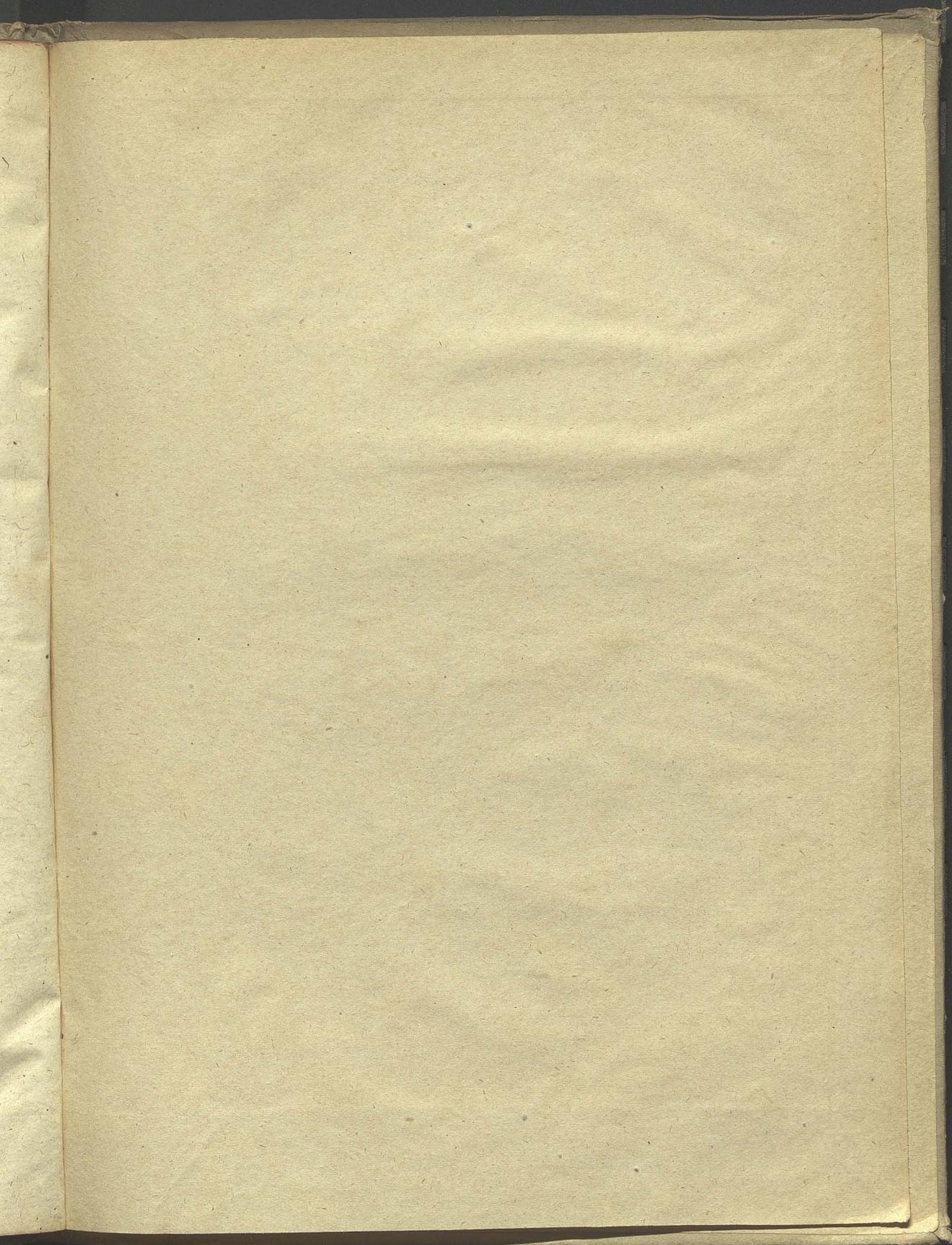
*tion de
l'electio
Royale.*

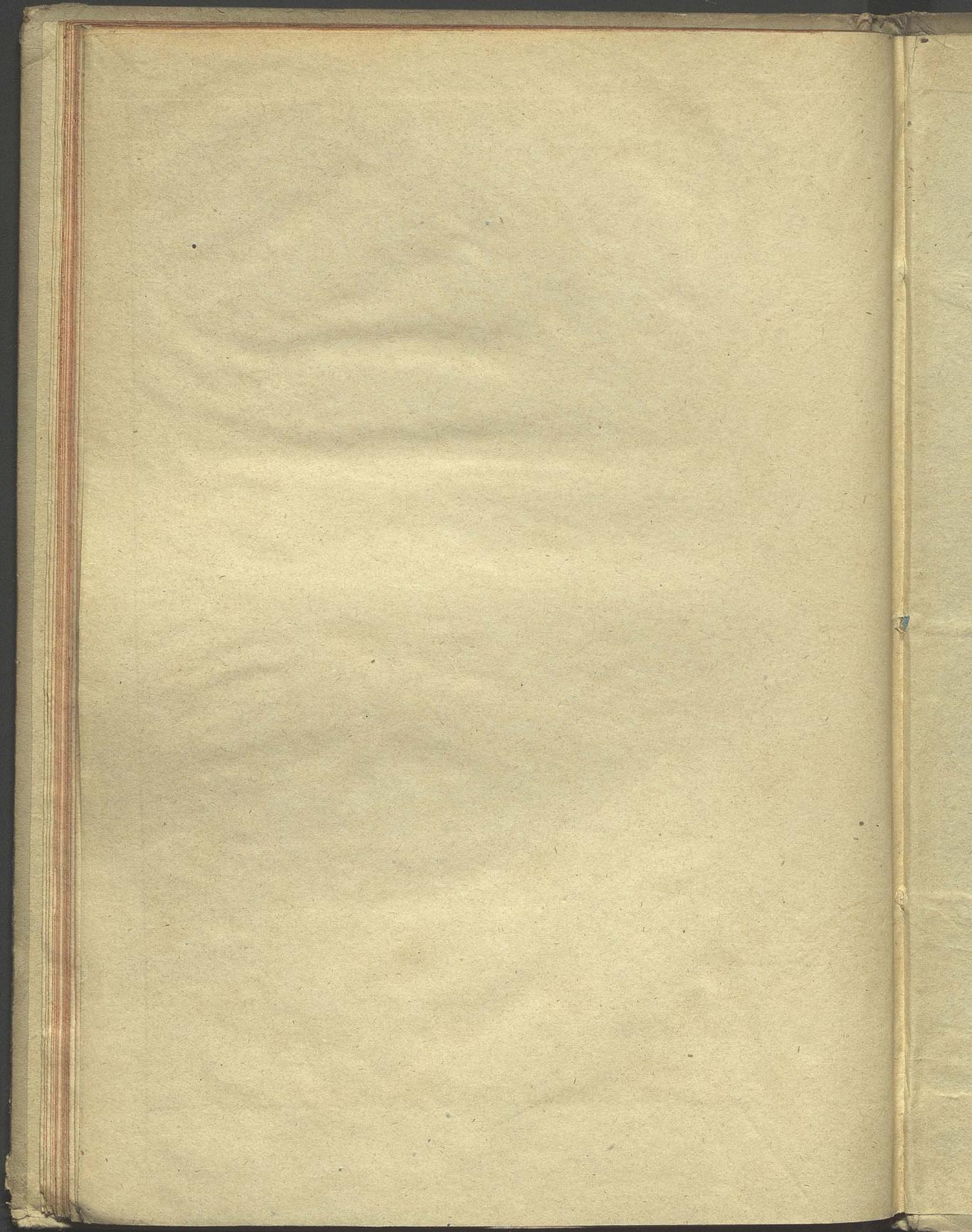
desireux de vous. Ne delayez la ioye des vostres.
Acheminez vous tost où la diuine volonté par oc-
culte destinee, ou vostre vertu & la faueur des hom-
mes, vous appelle: Par labeur, soing, foy & diligence
obtiendrez d'estre appellé Pere de nostre Republi-
que, & bien tost emplirez le monde de nou-
uelles agreables aux peuples Chrestiens,
& dresserez triumphes tres-illu-
stres des ennemis nostres,
& de la Chrestien-
té, vaincus.

*Pag. 4. ligne 15. lisez, qu'à nous. feull. 3. ligne 12. vraye alliance.
f. 3. p. 2. li. 13. ayans. f. 4. li. 3. Nous sçauons.*









~~683~~
~~at~~

